

Deux avocats nommés au sein du Comité de l'abus de droit fiscal

Entretien avec Gilles Entraygues et Patrick Michaud

Par arrêté du ministre du Budget en date du 12 mai dernier, Gilles Entraygues et Patrick Michaud, tous deux avocats au Barreau de Paris, ont été nommés membres du Comité de l'abus de droit fiscal (CADF) en qualité d'avocats ayant compétence en droit fiscal. Ils évoquent pour nous ce comité, anciennement « Comité consultatif pour la répression des abus de droit », qui a été réformé par la loi de finances rectificative pour 2008.

Gazette du Palais : Comment définir le nouveau rôle du Comité de l'abus de droit fiscal ?

Gilles Entraygues : L'installation d'un comité renforcé s'inscrit dans le cadre d'un abus de droit élargi qui couvre dorénavant tous les impôts et s'étend à la fraude à la loi (et même aux décisions), mais est assorti de pénalités modulées.

Le mode de fonctionnement du Comité de l'abus de droit fiscal sera également considérablement modifié par la possibilité pour les contribuables d'être auditionnés contradictoirement au même

titre que l'administration, ce qui confère en quelque sorte au nouveau comité un caractère pré-juridictionnel.

On peut également s'attendre à ce que les motivations des avis prononcés par le CADF à la suite de ces débats soient plus substantielles.

Patrick Michaud : Le législateur a prévu deux innovations importantes : d'une part, la participation de professionnels de la fiscalité qui pourront apporter l'éclairage de leur expérience pratique, et d'autre part, une audition contradictoire des parties, ce qui permettra de connaître les véritables motivations des contribuables.

G. P. : Les magistrats ne sont plus majoritaires au sein du comité. Quel est le rôle des avocats qui en font désormais partie ?

P. M. : Il est du rôle – pardon, de la mission – de l'avocat de participer à l'activité publique de son pays et notamment à des commissions consultatives ou à des autorités juridictionnelles.

Il faut espérer que le législateur continuera dans cette voie de démocratie.

Mon rôle sera donc de participer activement à la recherche d'un consensus, et ce dans l'intérêt général et en respectant les principes du serment d'avocat, et principalement celui d'indépendance.

G. E. : Le rôle des professionnels libéraux (avocats, notaires, experts-comptables) à côté des magistrats et du professeur de droit nommés, est d'apporter l'éclairage du praticien et la compétence de terrain, pour s'assurer essentiellement que l'ensemble des faits du dossier exposé sont correctement pris en compte.

G. P. : Faut-il s'attendre à une augmentation sensible du nombre de dossiers d'abus de droit ?

G. E. : Certainement, à partir du moment où les contribuables pourront s'expliquer de vive voix, même si, à l'inverse, certains pourraient le redouter.

Il est sûr également que les sessions risquent de durer beaucoup plus longtemps qu'auparavant.

Nous verrons prochainement comment le comité va s'organiser.



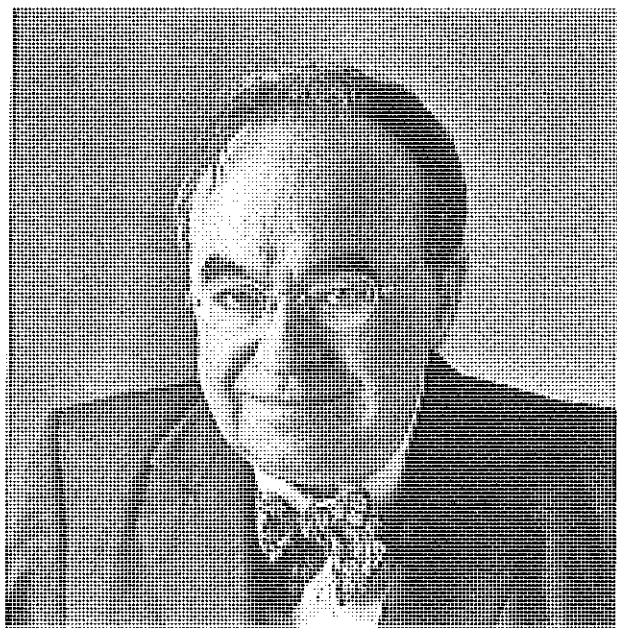
D.R.

Gilles Entraygues

En tout état de cause, la fonction est passionnante et je suis convaincu que le nouveau comité aidera les contribuables à mieux gérer le risque, pour mieux s'en écarter.

P. M. : Nous devons garder à l'esprit que le comité a aussi – à travers la publication de ses avis – un rôle didactique, afin de prévenir l'utilisation de tout montage abusif.

PROPOS RECUEILLIS PAR HUGUES LETELLIER



Patrick Michaud

Gilles Entraygues

Avocat au Barreau de Paris, membre du conseil d'administration de l'IFA France, membre du bureau de l'ACE et membre de l'IACF

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Sciences-Po Paris, Licence en droit Assas

Attaché de direction à la Compagnie Bancaire, puis conseil juridique et fiscal au sein du cabinet Arthur Andersen International (1973-1990), dont il est devenu associé responsable de l'activité juridique et fiscale pour la France ; depuis 1990, associé du cabinet Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP, où son activité s'exerce essentiellement dans le domaine de la fiscalité française et internationale

A participé à de nombreux séminaires de formation, et a publié entre autres :

- *Gestion fiscale internationale des entreprises* (Montchrestien), avec Jean-François Court
- Partie fiscale du *Lamy Droit des Médias et de la Communication*
- Partie fiscale de l'ouvrage collectif *Les offres publiques d'achat* (Litec, avril 2009)

Patrick Michaud

Avocat au Barreau de Paris, ancien membre du Conseil de l'Ordre, ancien membre du Conseil National des Barreaux, administrateur de l'Union des Carpa

École nationale des impôts, Institut d'études politiques de Paris, CPA, membre fondateur de l'Anaafa

A participé à de nombreux séminaires de formation, dont dernièrement :

- La situation du contrôle fiscal en France, colloque « Nouveautés fiscales 2009 » du 12 janvier 2009 (co-organisé par l'EFB et la Chambre de commerce de Paris)
- Le droit des visites domiciliaires, séminaire de formation « Les évolutions récentes du droit fiscal et l'impact des règles européennes » du 19 juin 2009 (organisé par la Cour de cassation)